



CLE du SAGE Allan

Réunion n°5 – 26 janvier 2015

Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration

Présentation des orientations stratégiques

- Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
 - + focus sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Savoireuse
- Améliorer la qualité de l'eau
- Prévenir et gérer les risques d'inondation
 - + focus sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Questions diverses

- Calendrier
- Observatoire de l'hydrologie Franche-Comté

CLE n°5 du
SAGE Allan
26/01/15

- Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
- Présentation des orientations stratégiques
- Questions diverses



Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration

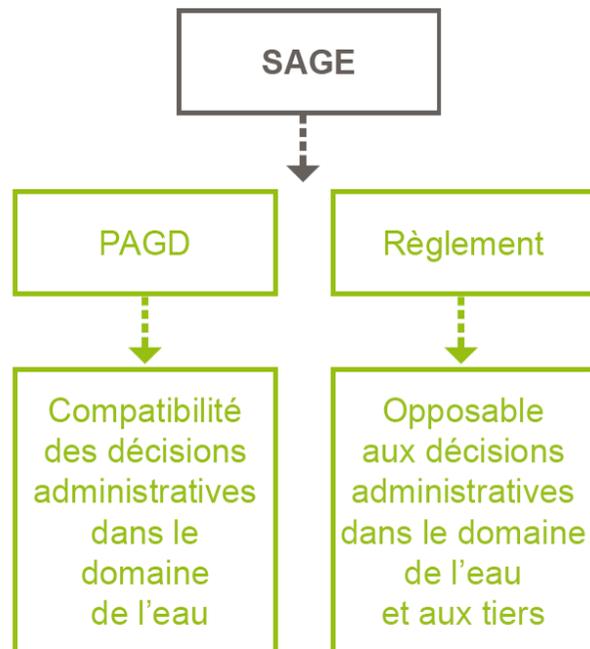
Rôle du SAGE et étapes d'élaboration

La Directive Cadre sur l'Eau (2000)

Obligations de résultats : atteinte du bon état en 2015 et non détérioration de l'état actuel.

Le bassin de l'Allan

Territoire identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (2010-2015) comme territoire pour lequel un SAGE est **nécessaire** pour atteindre les objectifs de la DCE.



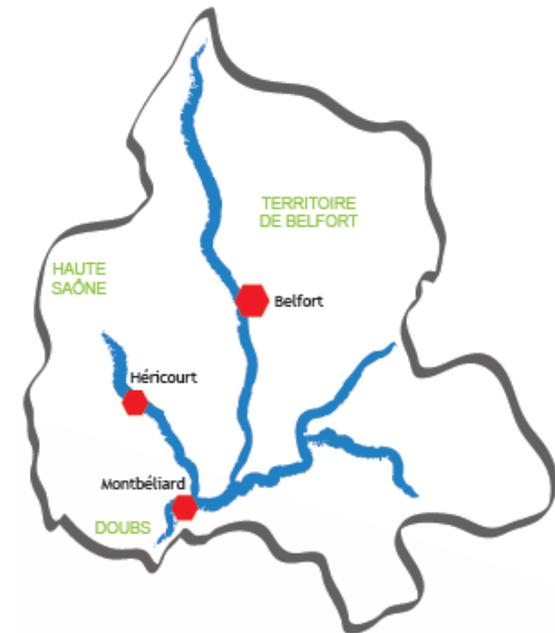
Contenu d'un SAGE

PAGD (Plan d'Aménagement et Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques)

Règlement

Atlas cartographique

Evaluation environnementale

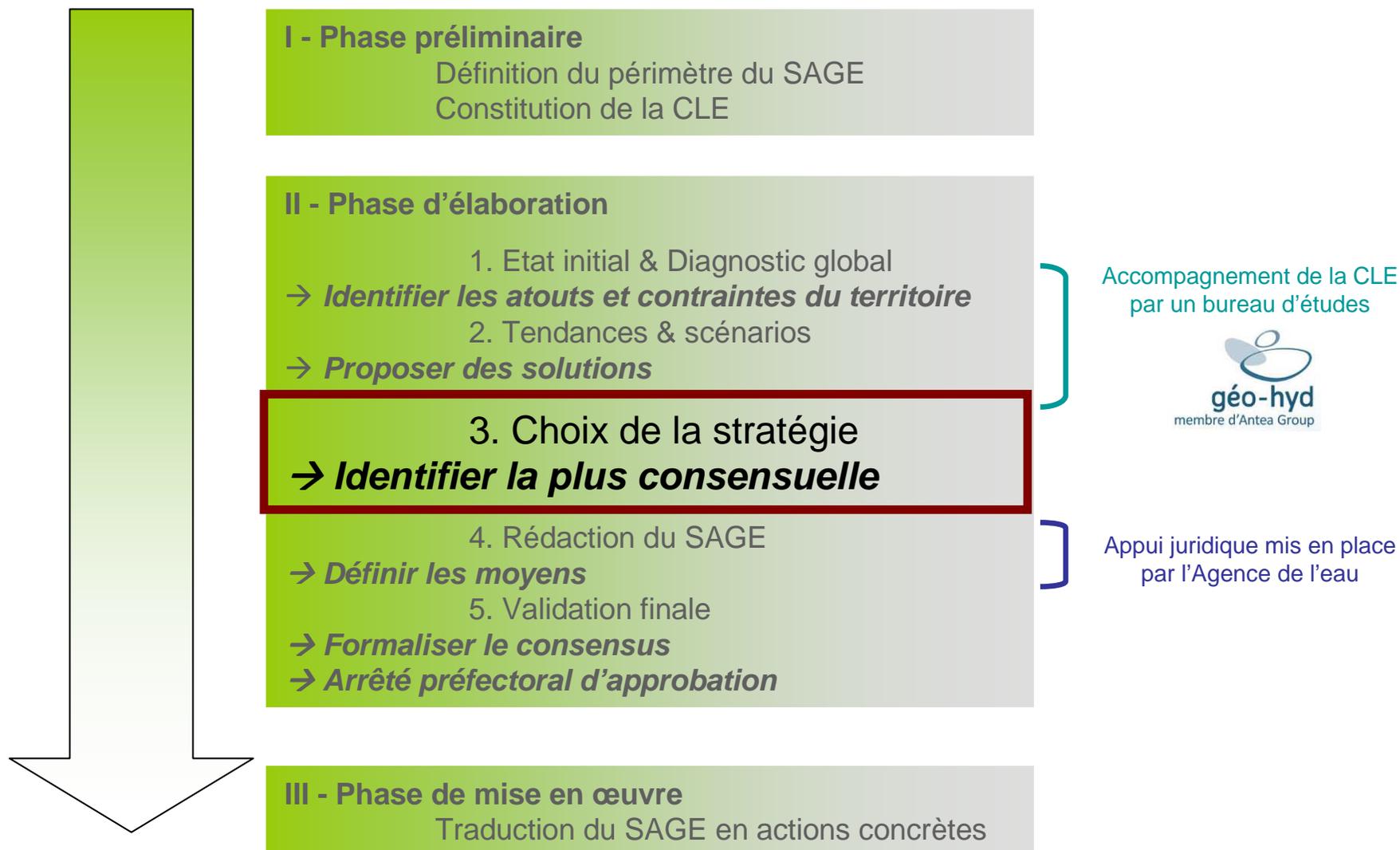


Le rôle du SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau compatibles avec le SDAGE.

Rôle du SAGE et étapes d'élaboration

Une démarche en trois étapes



CLE n°5 du
SAGE Allan
26/01/15

- Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
- Présentation des orientations stratégiques
- Questions diverses



Présentation des orientations stratégiques

Restaurer les fonctionnalités
des milieux **aquatiques et
humides**

Prévenir
et gérer les
risques d'**inondation**



Améliorer la **qualité**
de l'eau

Améliorer la gestion
quantitative de la
ressource en eau

Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE



Restaurer les fonctionnalités
des milieux **aquatiques et
humides**

Prévenir
et gérer les
risques d'**inondation**

Améliorer la **qualité**
de l'eau

Améliorer la gestion
quantitative de la
ressource en eau

Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE



Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE



Constat
Le SAGE approuvé, la CLE reste l'instance de gouvernance. Cependant, elle n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage des opérations prescrites par le SAGE.
Cet enjeu transversal rappelle l'importance de l'engagement et de l'organisation des maîtres d'ouvrages pour la réalisation des actions du SAGE.

- 3 objectifs :**
- Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
 - Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux
 - Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau



Bassin versant de la Saône
EPTB Saône & Doubs
Démarches territoriales
• Les programmes en cours
• Les Contrats de Nîve
• Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
• Les programmes spécifiques
• Services au bassin
Industrie
Milieu naturel et paysages
Formation et sensibilisation

Démarches territoriales Allan / SAGE
• Accueil • Territoire à l'eau • Contexte • Gouvernance • Documents • Contacts
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2010-2015 identifie le bassin versant de l'Allan parmi les territoires pour lesquels un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est nécessaire à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau.
En effet, ce bassin, situé au Nord Franche-Comté autour des communes de Beilfort, Montbailard et Hericourt, correspond à un territoire à enjeux majeurs (urbains, économiques et environnementaux) aux problématiques multiples de gestion de la ressource en eau qui constituent non seulement un enjeu de développement. Aussi, une gestion concertée de la politique d'aménagement et de gestion des eaux s'impose.

OBJECTIFS stratégiques du SAGE Allan
ETAT D'AVANCEMENT
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE



Déclinaison en 6 orientations stratégiques (cf pages 6 à 9):

- ❖ **G1 Intégrer systématiquement les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme pour plus de cohérence** (outil pédagogique pour favoriser la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE)
- ❖ **G2 Concilier le développement des activités socio-économiques et la préservation des milieux naturels** (bonne gestion de l'eau préconisée auprès des secteurs d'activités économiques, prise en compte des zonages des ressources majeures)
- ❖ **G3 Assurer le portage et le suivi du SAGE** (mandat d'une structure porteuse et poste d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE)
- ❖ **G4 Identifier, mobiliser les maitrises d'ouvrage du territoire et les coordonner** (coordination avec les actions suisses, accompagnement des partenaires pour l'élaboration de programmes contractuels, planification et priorisation des actions)
- ❖ **G5 Positionner la CLE au sein des projets territoriaux** (CLE consultée pour avis, informée des projets relevant du régime des ICPE et ayant une incidence sur le SAGE, des projets instruits dans les CODERST,... cellule d'animation du SAGE associée aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, aux CODERST et aux comités sécheresse)
- ❖ **G6 Réaliser le plan de communication du SAGE** (réalisation de supports de communication, accompagner et/ou organiser différentes animations sur des thématiques liées à l'eau, animation de réseaux de partenaires, relais d'information sur la réglementation avec les services de l'Etat)

Acteurs impliqués :

Collectivités, Etat, usagers, CLE, structure porteuse du SAGE (EPTB Saône et Doubs)

Eléments d'évaluation économique :

1 équivalent temps plein en charge de l'animation du SAGE ≈ 50 000 €/an

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau



Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

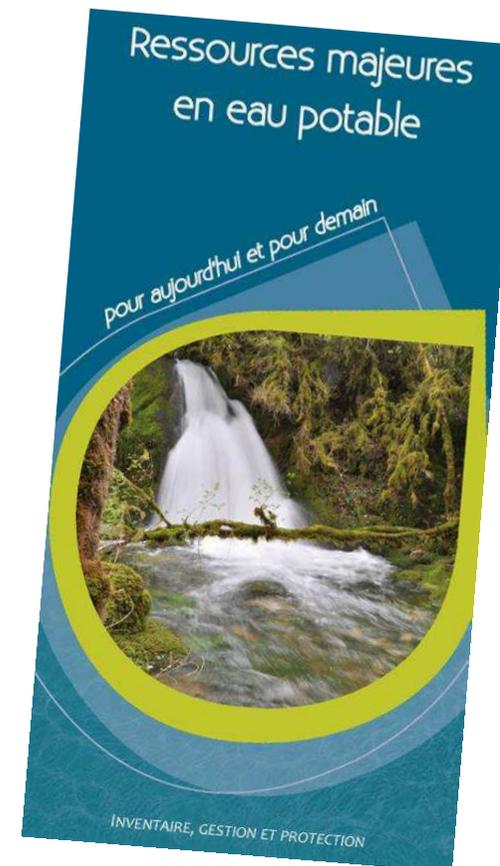
Constat

Les prélèvements d'eau concernent les usages d'alimentation en eau potable et des activités économiques. Cependant, l'alimentation en eau potable n'est à l'heure actuelle pas sécurisée.

Les débits des cours d'eau en période d'étiage sont parfois très faibles et ne permettent pas toujours d'assurer les besoins des milieux et des usages. Ce constat est vrai en particulier dans le sous-bassin de la Savoireuse.

3 objectifs :

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau,**
- **Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau,**
- **Faire coïncider durablement besoins et ressources**



Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau



Déclinaison en 7 orientations stratégiques (pages 10 à 13) :

- ❖ **R1 Anticiper et prévoir la gestion de la ressource en eau en situation de crise** (outil d'aide à la décision pour satisfaire les besoins en eau en cas de crise, culture du risque sécheresse)
- ❖ **R2 Exploiter ou mobiliser une ou plusieurs ressources d'eau potable de substitution pour les principaux bassins populationnels** (exploitation cohérente des ressources mis en exergue par l'outil de gestion de crise, évaluation des ressources majeures)
- ❖ **R3 Améliorer le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable** (incitation des collectivités à programmer les travaux, sensibilisation à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable)
- ❖ **R4 Optimiser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau** (communication sur les économies d'eau à destination des usagers, sensibilisation, diagnostics et programmes d'économies des collectivités et bâtiments publics, information sur les arrêtés sécheresse)
- ❖ **R5 Permettre la remobilisation de petites ressources actuellement non utilisées** (affiner le recensement des captages abandonnés, suivi qualité et préservation pour possibilité d'utilisation future)
- ❖ **R6 Mieux connaître pour mieux garantir l'adéquation besoin/ressource** (suivi évolution des prélèvements et débits des cours d'eau, veille des études sur les impacts du changement climatique)
- ❖ **R7 Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le sous bassin de la Savoureuse**

Acteurs impliqués :

EPCI compétents AEP, structure porteuse du SAGE, collectivités, Etat

Éléments d'évaluation économique :

1 étude outil d'aide à la décision ≈ 57 000€

*Renouvellement réseaux AEP ≈
réseaux ruraux 117€/mètre linéaire
réseaux urbains 320€/mètre linéaire*



*Focus sur...
le Plan de Gestion de la
Ressource en Eau (PGRE)
de la Savoireuse*

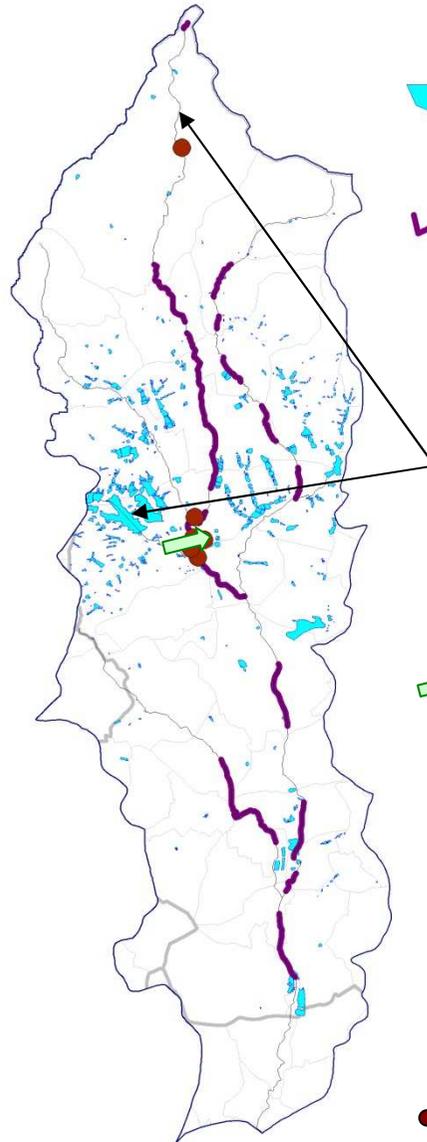
Principes du PGRE Savoureuse

- ❖ Pour rappel : le bassin de la Savoureuse est identifié en déséquilibre quantitatif et doit donc faire l'objet de mesures particulières.
- ❖ Une étude de détermination des volumes prélevables de la Savoureuse a été réalisée et validée mi 2013.
- ❖ Le PGRE fait suite à cette étude. Partie intégrante du SAGE Allan, un groupe de travail est dédié à son élaboration.
- ❖ Le PGRE combine différentes approches afin de respecter les débits biologiques (qui garantissent le bon état des cours d'eau et la satisfaction des usages au minimum 8 années sur 10) :
 - règles de répartition de l'eau
 - actions d'économie d'eau
 - développement d'une « culture sécheresse »
 - actions de restauration des milieux associés,...

Pistes d'actions envisagées dans le PGRI

Sur l'ensemble de la Savoureuse :

- Stabilisation des prélèvements
- Gestion patrimoniale et renouvellement régulier des réseaux d'eau potable (1% par an)



Interdiction de remplissage des plans d'eau en relation avec le réseau hydrographique entre le 30 juin et le 30 septembre

Tronçons de cours d'eau identifiés par la CLE comme dégradés et opportuns à restaurer

Evaluation de la possibilité de soutien d'étiage par vidange de certains plans d'eau

Evaluation de la capacité d'exploitation du flux Est du champ captant de Sermamagny (pour réduire la pression sur le cours d'eau)

• Captage eau potable

Liens entre PGRE, SAGE et révision des autorisations de prélèvements

Révision des autorisations de prélèvements

Circulaire du 30 juin 2008

La circulaire n°17-2008 du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation prévoit :

- La détermination des volumes maximum prélevables, tous usages confondus
- La concertation entre usagers pour établir la répartition des volumes

La circulaire précise que, quand elle existe, la CLE est compétente pour déterminer et arrêter, sur les bases d'une étude, les volumes maximum prélevables et les modalités de leur répartition.

- La révision des autorisations de prélèvement.

Le PGRE permet d'inscrire les révisions des autorisations de prélèvement dans un contexte plus global.

La CLE, via le PGRE, détermine des volumes prélevables par usage, que les services de l'Etat répartissent ensuite par usager.

Améliorer la qualité de l'eau



Constat

Les eaux superficielles sont dégradées par plusieurs paramètres, notamment les polluants organiques, les nutriments et les substances dangereuses dont les pesticides.

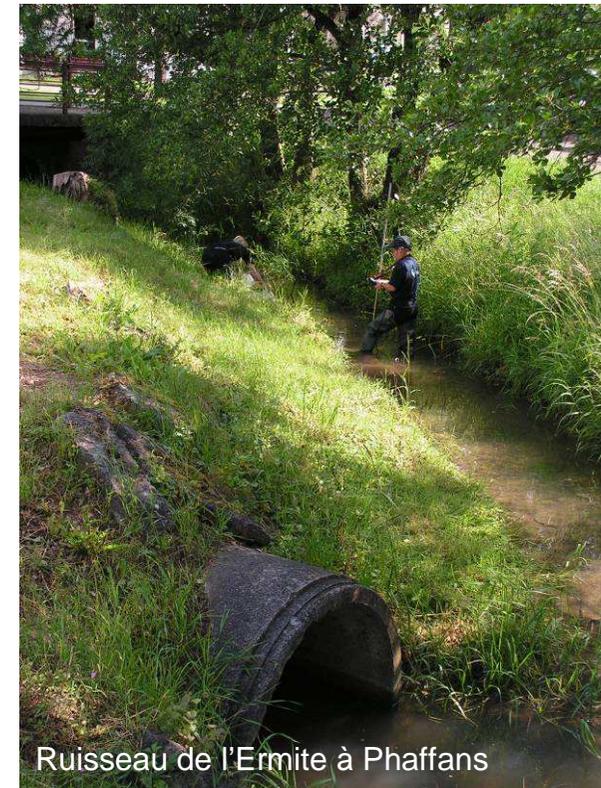
Concernant l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour l'état chimique, 2 masses d'eau superficielles bénéficient d'un report de délai en 2021 et 3 masses d'eau en 2027.

3 objectifs :

- Réduire les pollutions diffuses
- Réduire les pollutions ponctuelles
- Améliorer les connaissances et identifier les pollutions



L'Autruche à Bessoncourt



Ruisseau de l'Ermitte à Phaffans

Déclinaison en 10 orientations stratégiques (pages 14 à 17):

- ❖ **Q1 Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions pour la restauration pour la qualité de l'eau dans les aires d'alimentations de captages prioritaires du SDAGE** (plans d'actions agricoles et non agricoles à développer)
- ❖ **Q2 Poursuivre l'animation agricole et développer le conseil aux exploitants** (conseils individuels, accompagnement vers techniques alternatives aux phytosanitaires et pratiques culturales pour limiter le ruissellement)



- ❖ **Q3 Sensibiliser les collectivités et gestionnaires de réseaux et les accompagner à réduire voire supprimer leur utilisation de produits phytosanitaires** (coordination pour information, diagnostics formation, accompagnement technique et déploiement de plans de gestion sans phytosanitaire)
- ❖ **Q4 Limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales** (programmes d'actions pour limiter eaux pluviales sur les secteurs sensibles aux pollutions par ruissellement, techniques alternatives de traitement des eaux pluviales)
- ❖ **Q5 Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement** (rappel des obligations réglementaires et surveillance et actions des équipements d'assainissement pour une bonne utilisation en temps de pluie)

Déclinaison en 10 orientations stratégiques (pages 14 à 17):

- ❖ **Q6 Inciter les entreprises à s'engager dans une gestion intégrée de l'eau** (états des lieux pour les entreprises encore non sollicitées, sensibilisation bonnes pratiques, mises aux normes des rejets)
- ❖ **Q7 Conforter la sensibilisation de la profession agricole pour réduire les pollutions ponctuelles** (conseils techniques sur l'utilisation des aires de lavage, stockage,...)
- ❖ **Q8 Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future** (prise en compte des zonages dans les décisions administratives, communication sur le volet qualitatif et quantitatif)
- ❖ **Q9 Développer, coordonner et valoriser les réseaux de mesure qualitatif et quantitatif des eaux** (pérenniser les réseaux de suivi des eaux superficielles, mise en commun et mutualisation des différents réseaux de suivi, mise en place d'un suivi de micropolluants sur 2 sites pilotes)
- ❖ **Q10 Elaborer un référentiel pour caractériser les flux de phosphore** (étude pour identifier les secteurs les plus sensibles, les origines de pollution)

Acteurs impliqués :

Chambre d'agriculture et autres chambres consulaires, conseils généraux, collectivités municipales, structure porteuse du SAGE

Eléments d'évaluation économique :

1 équivalent temps plein en charge de l'animation agricole ≈ 50 000 €/an

Formation individuelle ≈ 360€ / exploitation agricole

Mise aux normes rejets ≈ 17 500€/industrie

Prévenir et gérer les risques d'inondation



Prévenir et gérer les risques d'inondation

Constat

La forte réactivité des cours d'eau du bassin de l'Allan aux épisodes pluvieux entraînent une montée des eaux rapide et une submersion de courte durée. Les crues deviennent problématiques lorsque l'urbanisation et les activités économiques se sont développées à proximité des rivières (vulnérabilité accrue). Les collectivités territoriales ont déjà entrepris des actions afin de limiter les risques liés aux inondations, notamment par la création de digues et de bassins d'écrêtement des crues.

3 objectifs :

- **Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation**
- **Agir sur les effets de l'aléa sur le territoire**
- **Améliorer la gestion du risque inondation**



Digue de protection à Vieux-Charmont

Déclinaison en 9 orientations stratégiques (pages 18 à 21):

- ❖ **I1 Accompagner la mise en œuvre des outils existants** (information des collectivités)
- ❖ **I2 Définir les secteurs à enjeux ruissellement pour une meilleure prise en compte dans la gestion foncière** (localiser les voies d'écoulement préférentielles, cartographier l'intensité des phénomènes)
- ❖ **I3 Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** (débit de fuite de 20 L/s/ha, mise en œuvre de techniques de rétention et infiltration)
- ❖ **I4 Identifier et préserver les zones d'expansion de crues** (rappel du classement des zones d'expansion de crue en zones inconstructibles, encadrement des aménagements de type IOTA et ICPE)
- ❖ **I5 Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde, optimiser les PCS existants et favoriser la solidarité intercommunale** (relais d'information, propositions de réflexions à l'échelle intercommunale)
- ❖ **I6 Gérer les ouvrages (bassins et digues) existants : prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages et terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues** (mise en place d'un comité de gestionnaires d'ouvrage)
- ❖ **I7 Améliorer le dispositif d'alerte sur les cours d'eau** (prévision, anticipation et mutualisation des connaissances locales)
- ❖ **I8 Gérer le retour à la normale (post-crues)** (plans de continuité d'activités et diagnostics de vulnérabilité)
- ❖ **I9 Informer les populations et les professionnels et diffuser les possibilités de protection contre les épisodes fréquents d'inondation** (communication et culture du risque)

Acteurs impliqués :

Structure porteuse du SAGE, collectivités, Etat, chambres consulaires

Eléments d'évaluation économique :

*1 étude secteurs à enjeux ruissellement
≈ 150 000€*



*Focus sur...
le Plan de Gestion du
Risque Inondation (PGRI)*



SDAGE et PGRI

Le 19 décembre 2014 : lancement à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée d'une consultation conjointe sur les projets de :

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**
- **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)**

sur la période 2016 - 2021



SDAGE et PGRI

Le 19 décembre 2014 : lancement à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée d'une consultation conjointe sur les projets de :

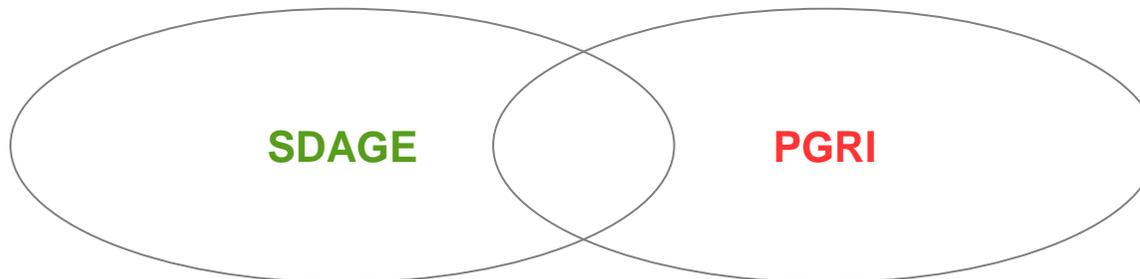
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**
- **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)**

sur la période 2016 - 2021

2 documents conçus conjointement, articulation sur la gestion des risques d'inondation :

Directive Cadre sur l'Eau

Directive Inondation





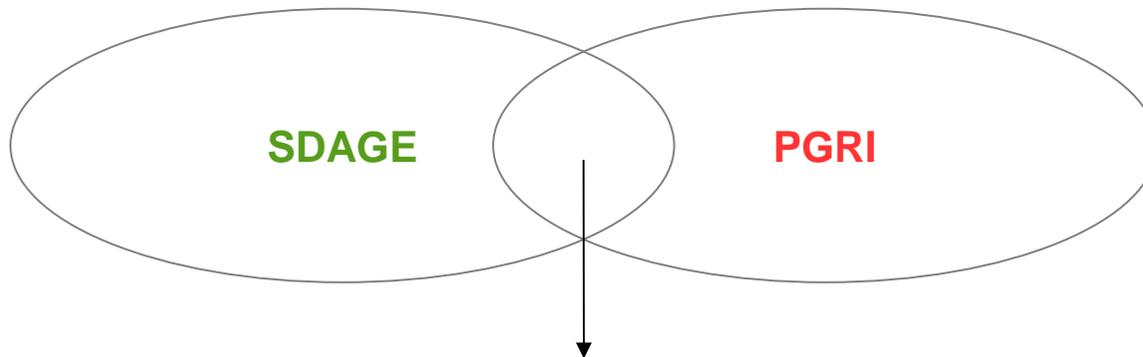
SDAGE et PGRI

Le 19 décembre 2014 : lancement à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée d'une consultation conjointe sur les projets de :

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**
- **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)**

sur la période 2016 - 2021

2 documents conçus conjointement, articulation sur la gestion des risques d'inondation :



Grand objectif commun (OF8 du SDAGE) :

Gestion du risque et
fonctionnement
des milieux aquatiques :
actions sur l'aléa



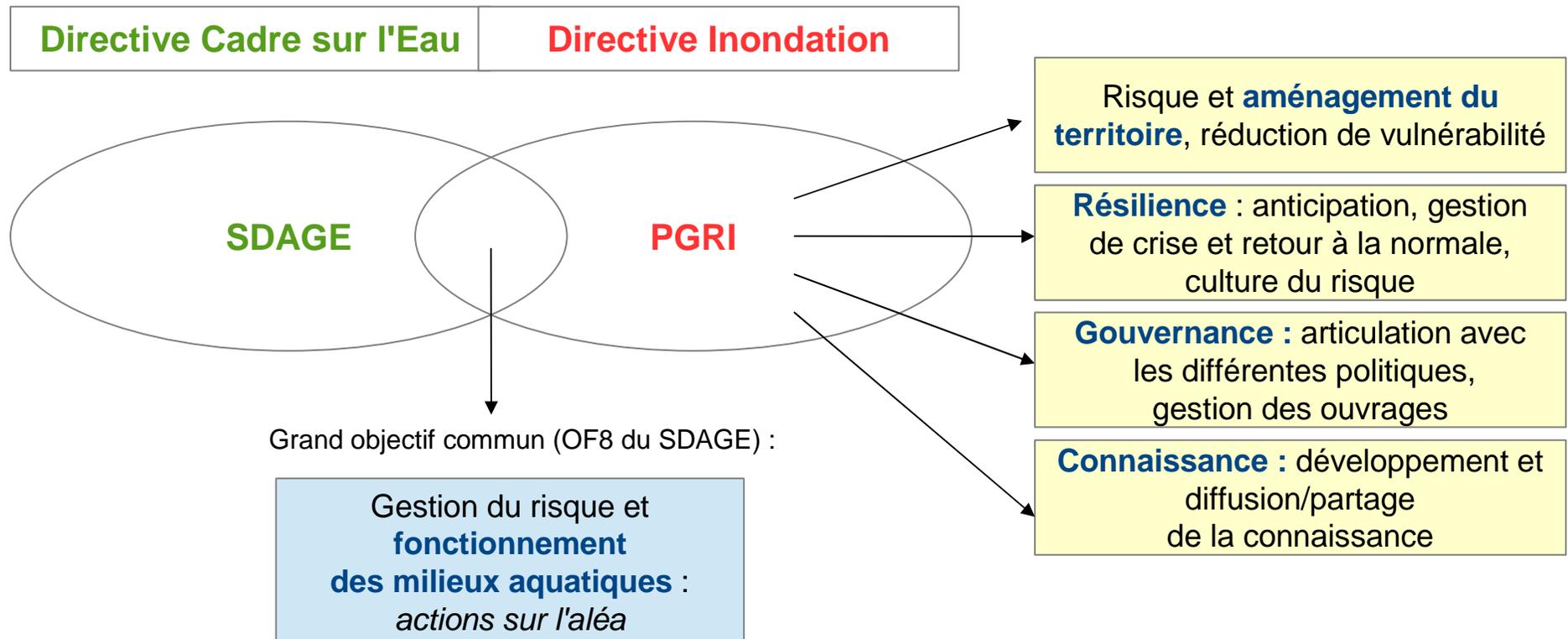
SDAGE et PGRI

Le 19 décembre 2014 : lancement à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée d'une consultation conjointe sur les projets de :

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**
- **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)**

sur la période **2016 - 2021**

2 documents conçus conjointement, articulation sur la gestion des risques d'inondation :





Ce qu'apporte la Directive Inondation

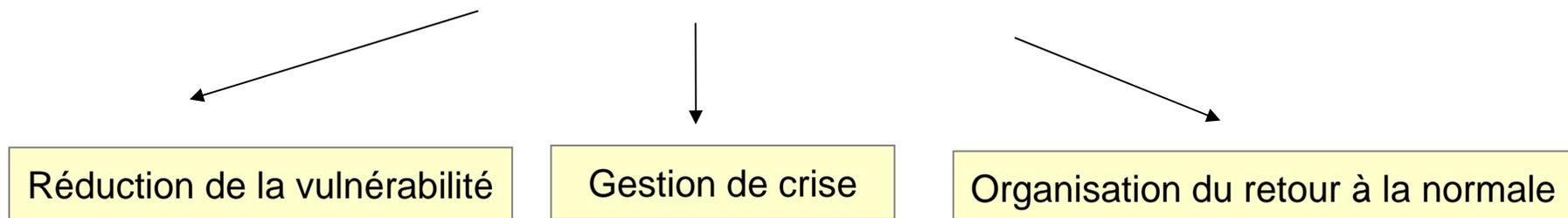
1 objectif : réduire les conséquences négatives des inondations et rendre possible un développement durable du territoire en préservant sa compétitivité et son attractivité par la prévention

1 moyen : orienter les actions pour améliorer la résilience du territoire

=> *Passage d'une approche réactive à une vision stratégique et partagée de prévention / gestion du risque*

Développer les capacités d'**adaptation** et d'**organisation** du territoire en intégrant la dimension temporelle :

Avant, pendant et après la crise



=> *Travail sur l'articulation des différents outils de prévention du risque inondation*



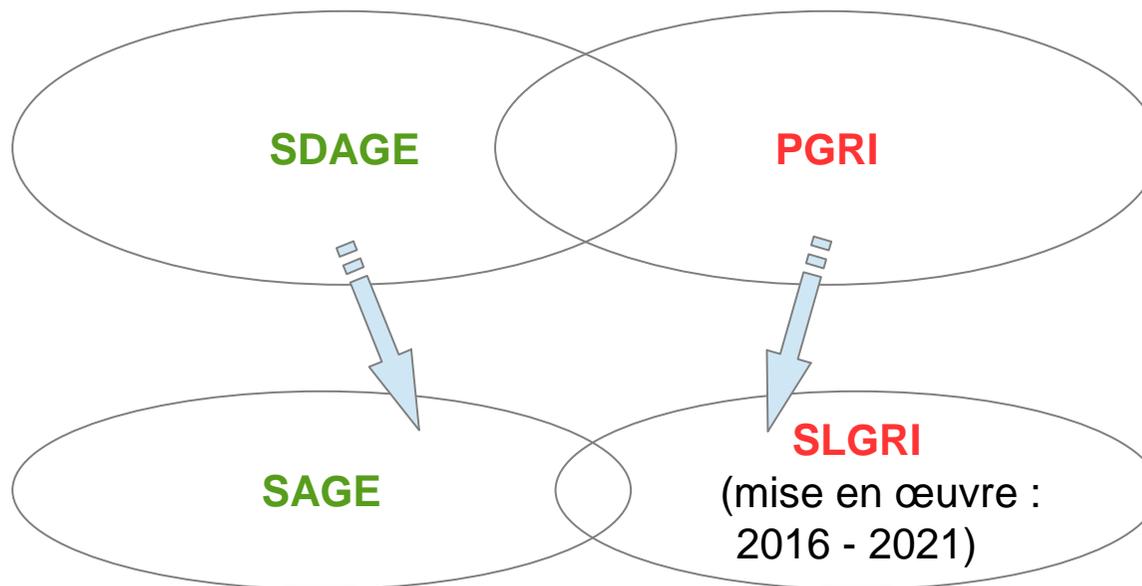
La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Entre 2014 et mi-2016 : élaboration d'une SLGRI sur les Territoires à Risque Important (TRI)

Définition des **grands objectifs** et du **périmètre** de la SLGRI en **2015**
(intégrés au PGRI, dont l'approbation doit intervenir avant le 22/12/2015)

Directive Cadre sur l'Eau

Directive Inondation

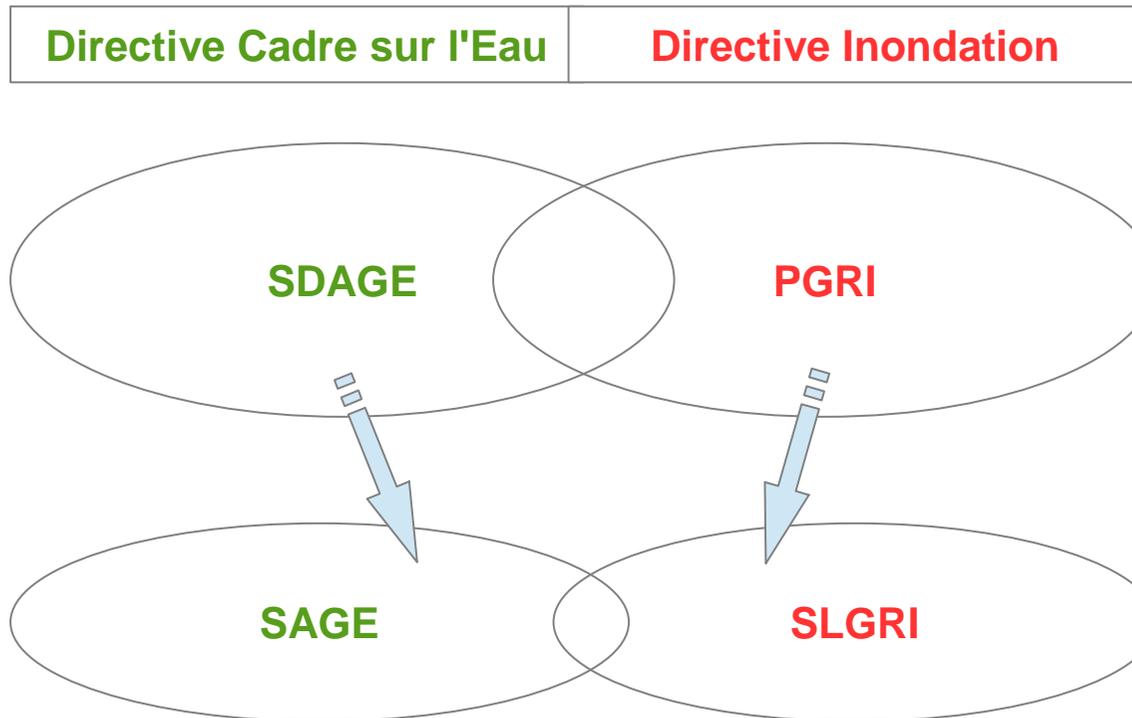




La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Entre 2014 et mi-2016 : élaboration d'une SLGRI sur les Territoires à Risque Important (TRI)

Définition des **grands objectifs** et du **périmètre** de la SLGRI en **2015** (intégrés au PGRI, dont l'approbation doit intervenir avant le 22/12/2015)



Disposition 4-02 du futur SDAGE

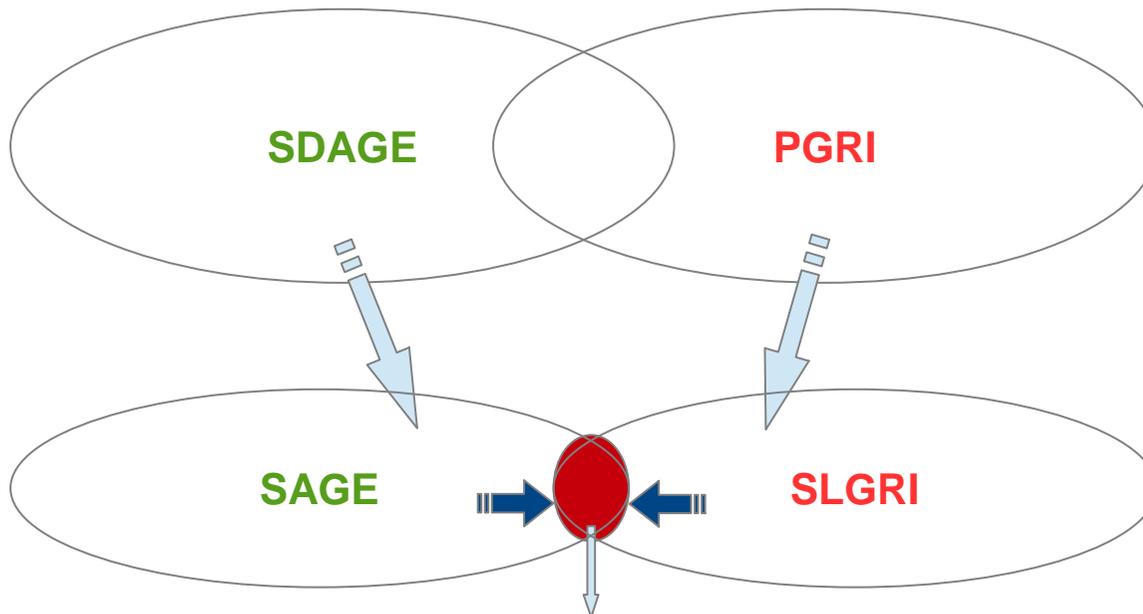
Lorsque le périmètre de la SLGRI est identique ou quasi identique à celui du SAGE, les deux démarches devraient être réunies en une seule, afin d'élaborer un document unique valant à la fois SAGE et SLGRI. Si le choix est fait de conserver des documents distincts, **la CLE et ses commissions ont vocation à être les instances de concertation** chargées de l'élaboration de ces deux documents de planification.



La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Entre 2014 et mi-2016 : élaboration d'une SLGRI sur les Territoires à Risque Important (TRI)

Définition des **grands objectifs** et du **périmètre** de la SLGRI en **2015** (intégrés au PGRI, dont l'approbation doit intervenir avant le 22/12/2015)



Une convergence à rechercher dans la définition des grands objectifs en 2015

Disposition 4-02 du futur SDAGE

Lorsque le périmètre de la SLGRI est identique ou quasi identique à celui du SAGE, les deux démarches devraient être réunies en une seule, afin d'élaborer un document unique valant à la fois SAGE et SLGRI. Si le choix est fait de conserver des documents distincts, **la CLE et ses commissions ont vocation à être les instances de concertation** chargées de l'élaboration de ces deux documents de planification.



Le périmètre proposé

3 départements, **166 communes** :

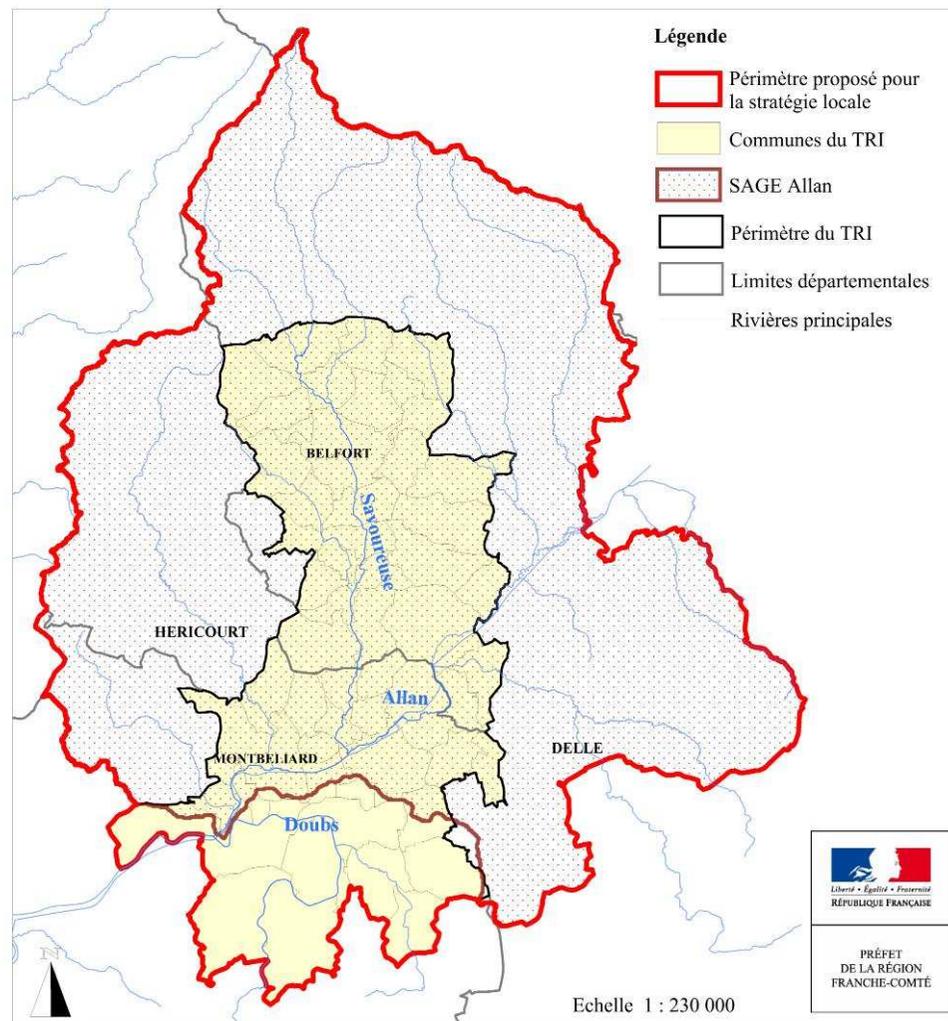
- Territoire de Belfort : 102
- Doubs : 43
- Haute Saône : 21

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION

Proposition de périmètre pour la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Belfort-Montbéliard

Les agglomérations de Belfort et de Montbéliard constituent un bassin de vie qui concentre des enjeux propres (TRI) mais en inter relation avec un territoire plus large.

Périmètre pour la stratégie locale = périmètre du SAGE Allan (bassin versant) + 6 communes de PMA pour conserver la cohérence des compétences exercées (Arbouans, Mathay, Mandeuve, Seloncourt, Hérimoncourt et Valentigney).



Source : DREAL Franche-Comté - Mai 2014



Les objectifs proposés

Projet de PGRI consultable sur internet :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/pgri.php>

**5 grands objectifs identifiés dans le PGRI
à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée :**

- 1) Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- 2) Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- 3) Améliorer la résilience des territoires exposés
- 4) Organiser les acteurs et les conséquences
- 5) Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

+ Une première proposition de périmètre et d'objectifs pour la future SLGRI du territoire à risque important de Belfort-Montbéliard sur laquelle réagir durant la phase de consultation du PGRI

Arrêté du préfet coordonnateur de bassin fixant le périmètre et les grands objectifs de la SLGRI à la mi-2015.

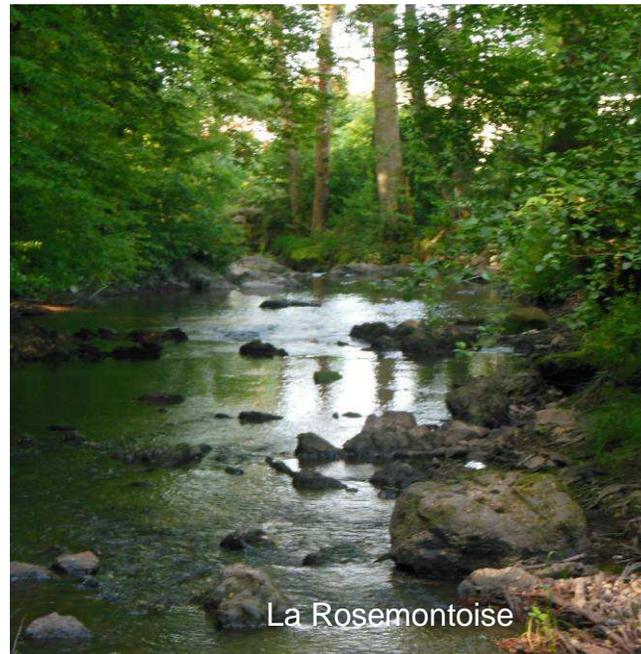
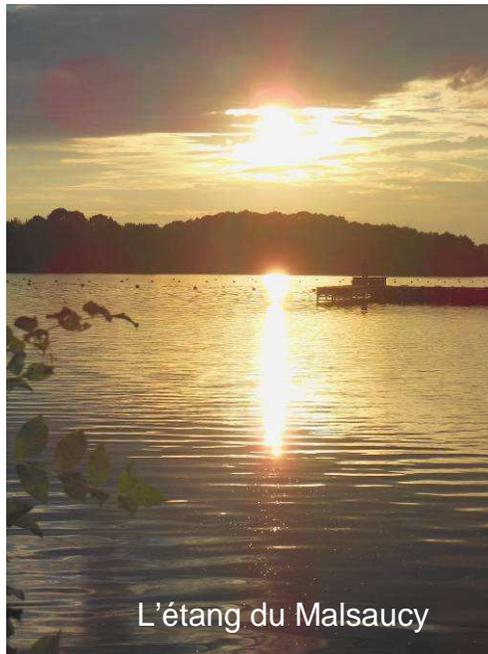
Le bureau du 17 décembre a souhaité soumettre à la délibération de la CLE :

1. Inscrire dans l'enjeu de gouvernance un accompagnement de la CLE et des acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie locale étendue à l'ensemble du SAGE Allan (la notion de bassin versant étant déterminante)
2. Compte-tenu de la charge de travail supplémentaire, confirmer la nécessité d'animation de l'élaboration de la stratégie locale par un chargé de mission mis à disposition par l'Etat
3. Mandater la commission **Inondation** qui sera élargie aux 6 communes concernées situées hors périmètre de notre SAGE, comme instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie locale

Temps d'échanges



Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides



Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Constat

La dégradation des milieux aquatiques est notamment liée aux travaux hydrauliques anciens et à la densité importante d'ouvrages sur les cours d'eau. Les actions en faveur de la restauration de l'hydro morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau restent très ponctuelles sur le périmètre du SAGE.

Dans les départements 25 et 90, un inventaire des milieux humides a été réalisé avec une première étape de pré localisation.

2 objectifs :

→ **Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité**

→ **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides**



L'Allaine à Delle (oct 2014)

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Déclinaison en 11 orientations stratégiques (pages 22 à 26):

- ❖ **M1 Rétablir les continuités écologiques (sédiments et poissons) des cours d'eau** (travaux sur les ouvrages réglementaires, incitation sur ouvrages supplémentaires)
- ❖ **M2 Restaurer l'hydro morphologie des cours d'eau** (études et travaux sur les tronçons prioritaires)
- ❖ **M3 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau en les intégrant dans les documents d'urbanisme** (diagnostic dynamique fluviale historique et actuelle, porter à connaissance)
- ❖ **M4 Identifier les milieux humides** (prélocalisation des zones potentiellement humides, investigation de terrain et identification de zones humides remarquables)
- ❖ **M5 Mettre en œuvre des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des milieux humides** (restauration des fonctionnalités des sites, convention de gestion et MAE)



Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides



Déclinaison en 11 orientations stratégiques (pages 22 à 26):

- ❖ **M6 Connaitre et informer pour améliorer la prise en compte des milieux humides** (sensibiliser les élus, usagers et riverains, faciliter le porter à connaissance des inventaires)
- ❖ **M7 Inscrire la protection des milieux humides dans les documents d'urbanisme** (accompagnement des collectivités pour le choix d'exploitation des zones humides)
- ❖ **M8 Mutualiser les connaissances et les moyens favorables aux projets de compensation** (réseau d'échanges en faveur de projets ambitieux)
- ❖ **M9 Préserver les cours d'eau et les milieux humides des plans d'eau non compatibles avec leurs fonctionnalités** (prévenir toute nouvelle autorisation de création de plans d'eau et mise en conformité progressive)
- ❖ **M10 Limiter et prévenir la dispersion des espèces invasives floristiques et faunistiques** (actions de sensibilisation, information et diffusion de consignes d'entretien)
- ❖ **M11 Favoriser la bonne gestion des plans d'eau** (diagnostics avec préconisations de gestion et propositions d'aménagement, diffusion d'un guide de bonnes pratiques)

Acteurs impliqués :

Collectivités, structure porteuse du SAGE, Etat

Eléments d'évaluation économique :

1 étude définition des espaces de bon fonctionnement ≈ 30 000€

Restauration lit mineur d'un cours d'eau ≈ 45€/ mètre linéaire

Diversification des berges ≈ 150€/ mètre linéaire

CLE n°5 du
SAGE Allan
26/01/15

- Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
- Présentation des orientations stratégiques
- Questions diverses



Questions diverses

Calendrier du SAGE



	2015						2016						
	janv	fév	mars	avr	juin	oct	nov	fév	mars	avr	juin	août	nov
			<i>Elections</i>										
		<i>Accompagnement juridique</i>											
1. Etat initial et diagnostic													
Rédaction orientations stratégiques		CLE 5											
Vote de la CLE + avis du comité d'agrément			envoi docs		CA								
4. Rédaction du SAGE													
Rédaction de l'évaluation environnementale													
Rédaction des documents PAGD et règlement		<i>Commissions ou groupes de travail</i>				CLE 6		CLE 7					
Avis des collectivités													
Enquête publique + avis du comité d'agrément											envoi docs		CA
5. Validation finale													CLE 8

Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ
Animatrice SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr